

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	0
• exclus	0

De la commune Chancia

Séance du 21 septembre 2026 à 19 heures 01

Date de convocation :

14 septembre 2026

Date d'affichage :

14 septembre 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. BARNOUX Laurent

Délibération n°
2026-09-21/44
Autorisation de
signature de la
convention
2026-2028 relative
à
l'accompagnement
dans les transports
scolaires entre la
commune de
Chancia et le
Conseil régional de
Bourgogne-
Franche-Comté

Étaient présents :

BARNOUX Laurent - DELIANCE Jean-Luc - DUPERTUIS Jocelyne - MEYNET Francine - MOREL Anne-Sophie - DAUTREMENT PERRET Laetitia - BOCQUENET Teddy - MASO-LECOMTE Angela - SALVADORI Fabien

Étaient excusés :

BERTHAIL Eric, DUEZ Sophie.

Secrétaire de séance :

Mme DAUTREMENT PERRET Laetitia



Délibération n° 2026-09-21/44

Autorisation de signature de la convention 2026-2028 relative à l'accompagnement dans les transports scolaires entre la commune de Chancia et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Vu le courrier du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 8 juillet 2026, sollicitant la signature de la nouvelle convention 2026-2028 pour l'accompagnement dans les transports scolaires du Jura ;

- L'échéance de la convention actuelle en juillet/août 2026 ;
- La nécessité de maintenir la participation financière de la Région à compter de septembre 2026 ;

Considérant que la Région s'engage à prendre en charge 50 % du coût de l'accompagnement dans le cadre de cette convention ;

Considérant que la convention couvre la période 2026-2028 et conditionne le versement de la participation régionale à :

- La signature de la convention par la collectivité employeur ;
- La transmission des documents administratifs obligatoires :
 - o Formulaire d'inscription des accompagnateurs
 - o Charte de l'accompagnateur 2026/2027 signée par l'employeur et l'accompagnateur ;
- Que la formation des accompagnateurs, dispensée par le contrôleur-médiateur de l'Unité Territoriale, est obligatoire pour bénéficier de la participation financière ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver la convention 2026-2028 relative à l'accompagnement dans les transports scolaires entre la commune de Chancia et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.
- De donner pouvoir au Maire pour signer ladite convention et engager les démarches administratives associées (transmission des formulaires, annexes et décomptes).
- De veiller à ce que les accompagnateurs concernés participent à la formation obligatoire organisée par la Région.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Laurent BARNOUX

